

chandise," sera entendu comprendre le bois de charpente, le bois de chauffage, lest et effet de toute description; ainsi que toute espèce d'animaux vivants; et lorsque plusieurs personnes seront, pour infraction aux dispositions précédentes, séparément passibles d'aucune pénalité, il sera loisible à la dite corporation de procéder pour le recouvrement de telle pénalité contre aucune des dites personnes qu'il lui paraîtra convenable.

Article 127.—Les règlements qui précèdent ne viendront en force que le ou après le premier lundi de janvier prochain, s'ils sont alors approuvés par le Gouverneur en Conseil, ou sinon, ils deviendront en force après la date de telle approbation, suivant leur teneur.

TARIF DE PILOTAGE.

ENTRE LES HAVRES DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Article 128.—A partir de la passation de ce règlement, le tarif suivant sera adopté pour le pilotage des vaisseaux entre Québec et Montréal et entre les deux endroits y mentionnés, à savoir:

	\$ c.
Du Havre de Québec à Portneuf, et de l'autre côté du fleuve St. Laurent, ou au-dessous de Portneuf et au dessus du Havre de Québec :—	
Pour le pilotage d'aucun vaisseau à la remorque ou mu par la vapeur, (excepté tel que ci-après mentionné,) pour chaque pied de tirant d'eau, en montant.....	0 50
En descendant.....	0 50